



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 10 DECEMBRE 2018 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'un membre à la Commission culturelle
7. Préavis no. 31 – Approbation d'un nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie sur la commune de Tannay
8. Préavis no. 30 relatif au budget pour l'année 2019
9. Préavis no. 29 relatif à une demande de crédit de 60'000 CHF destiné à financer la 1^{ère} étape de la construction d'une nouvelle UAPE
10. Préavis no. 32 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2019
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Après 2 arrivées tardives, 33 personnes sont présentes, 5 personnes sont excusées (Collé Bernard, Martinez Castro Maria del Rosario, Monney Caitlin, Qaqaya Hassan, Stettler François), 1 est absente (Geoffroy Bourné Chantal). Sauty Régine a démissionné. La majorité est fixée à 17 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

M. Polydor demande la modification suivante : point 9, 4^e paragraphe : « M. Polydor pense que les enfants peuvent aller à pied à l'école. Ses enfants ont été à pied sans problème, y compris pour prendre le bus pour Mies et Founex ». Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance 1^{er} octobre 2018 est approuvé à la majorité avec cette modification.

3. Communications du Bureau

G. Caillet, Président, lit une lettre reçue de Mme Régine Sauty, qui donne sa démission du Conseil pour des raisons professionnelles. Le dernier viennent-ensuite est M. Olivier Semoroz, qui sera convoqué pour la prochaine séance.

Il lit une lettre reçue de M. Jean-Marc Keller, qui démissionne de la Commission culturelle dès ce jour.

Il lit une lettre reçue de Mme Maria del Carmen Andreu, ch. de la Fin-Dessus à Tannay.

Les membres du Conseil se rendront à la Fête des Vignerons le 21.07.2019 à 11h.

21 personnes sont intéressées.

Le repas du Conseil aura lieu le vendredi, 1^{er} février 2018. Un courrier sera envoyé.

Le Président remercie les membres pour leur assiduité aux séances. Malgré certaines divergences de vue, le Bureau et la Municipalité entretiennent de bonnes relations. Merci pour leur travail à C. Chatton, 1^{er} Vice-président J.-L et Jacquinod, 2^{ème} Vice-président,

aux fidèles scrutatrices, F. Gerig, E. Egger, S. Dassio et J. Monney, ainsi qu'à la secrétaire, L. Ramseyer, à Marc, Carlos et Yves pour les travaux d'entretien. Le Président présente à tous ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année. Il honore la mémoire des personnes décédées en 2018 : Mmes et MM. Gerhard Hüsler, Maria Convadonga, Quesada Rosete, Claudine Perrottet, Séraphin Rehbinder, José Manuel Concha de Dios, Edward Owen, Suzanne Muratori, Oskar Scherrer, Micheline Noverraz, Carl de Pourtalès et Eva Keller.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, relève que Mme Andreu pose une question intéressante « que voulons-nous faire de notre village ? ». La Municipalité travaille au prochain Plan général d'affectation.

Le gérant de l'auberge a reçu ces derniers mois deux résiliations de son bail, l'une à terme et l'autre dite « extraordinaire » pour défaut de paiement du loyer. A la suite de ses recours, la Commission de conciliation a donné raison à la commune dans les deux cas. M. Zumberi a fait recours auprès du Tribunal des baux, où une audience était prévue le 30.11.2018. Par le biais de son avocate, le gérant nous a fait savoir qu'il souhaitait s'en aller au plus vite et trouver un accord sur les conditions de départ. Nous avons demandé le report de l'audience du 30.11.2018 et convoqué le gérant et son avocate à l'administration communale le 19.11.2018. Il demandait un départ au 31.12.2018 et nous avons proposé le 31.01.2019 au vu des démarches administratives. Le gérant demande un dédommagement pour la reprise qu'il a faite des biens mobiliers lors du départ de M. Lelièvre et des achats qu'il a faits depuis lors. La somme nous paraissant excessive, nous lui avons demandé de revoir ses prétentions. Nous allons procéder avec le Service romand d'estimation à un nouvel inventaire des biens mobiliers (le dernier date de 2014).

L'Association Rives publiques nous demandait en juin 2016 de lui indiquer les démarches que nous avons entreprises pour assurer le libre accès du public aux rives du lac. Après nous être assurés auprès des riverains que les deux mètres de marchepied étaient libres de tout obstacle, nous avons répondu dans ce sens à l'association, tout en précisant qu'il n'était nullement public. Nous avons relevé que la question des servitudes de passage était de la compétence du canton. Rives publiques a fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). En novembre 2016, la commune a transmis sa position, en relevant qu'à notre avis l'association n'avait pas qualité pour recourir. La commune de Mies ayant fait l'objet d'un même recours, avait argumenté de la même façon. En août 2017, la CDAP a rendu un arrêté concernant la commune de Mies déniant à l'association la qualité pour recourir, les recourants n'étant pas à proximité.

L'association a fait recours auprès du Tribunal fédéral qui, en octobre 2018, a confirmé l'absence de qualité pour agir de l'Association Rives publiques. Nous attendons maintenant, concernant la commune de Tannay, de savoir si l'association maintient son recours.

Le 07.11.2018, le Préfet Jean-Pierre Deriaz a effectué sa visite annuelle à Tannay pour notamment s'assurer que la commune est bien administrée et que les finances et les divers dossiers sont correctement gérés. Il s'est dit tout à fait satisfait.

Le repas de Noël des aînés aura lieu le 13.12.2018 à la salle communale.

Il s'associe à l'hommage rendu à Mme Eva Keller. Ancienne conseillère communale, personnalité rayonnante, Eva s'est impliquée dans l'activité de la Commission culturelle avec enthousiasme.

N. Finkelstein

Pour faire suite à la lettre de Mme Andreu, N. Finkelstein se dit sensible à l'urbanisme et relève que cette densification est due à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Dans les chemins privés, la Municipalité n'a rien à dire, c'est aux propriétaires d'intervenir en cas de nuisances. Il y a beaucoup d'arbres à abattre. La Municipalité a proposé aux opposants de planter des arbres sur leur propriété en compensation des arbres abattus pour la nouvelle construction ; ils ont tous renoncé.

L'opposition déposée porte sur la forme du bâtiment prévu sur la parcelle au-dessous de celle de Mme Andreu, son volume et le fait que plusieurs logements sont prévus. Les villas construites dans ce chemin n'utilisent pas la totalité des droits à bâtir. Ce style de bâtiment a déjà été autorisé à plusieurs endroits dans la commune et ne peut être refusé ici par souci d'égalité de traitement. D'autres riverains planifient aussi à plus ou moins longue échéance la construction de bâtiments à logements multiples. La Municipalité entend ces critiques et va refaire et simplifier le Plan général d'affectation (PGA), mais la marge de manœuvre est limitée au vu de la LAT et du Plan directeur cantonal.

Dans le cadre de la révision des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon, ci-après désignée « ORPC », les membres de la commission ont remis leur analyse des modifications proposées à la Municipalité, qui a transmis la position de Tannay au comité directeur de l'ORPC. Après consultation des 47 communes et l'examen par une commission du Conseil intercommunal, les statuts et le rapport seront mis à l'ordre du jour du Conseil intercommunal le 27.03.2019. S'il accepte les statuts sans amendement, la Municipalité présentera un préavis en juin 2019, qui ne pourra être qu'accepté ou rejeté. Le Conseil d'Etat devra également approuver les statuts.

Le transfert de la parcelle 232 du domaine public au domaine privé est à l'enquête publique jusqu'au 11.01.2019.

Pour le projet de convention concernant la zone lacustre, les Municipalités de Mies et de Tannay se sont mises d'accord sur les grandes lignes et ont demandé un avis juridique sur le texte élaboré. Une séance de travail avec les commissions aura lieu en début d'année.

G. van Gelder informe que les travaux sur la RC1 ont 4 mois d'avance sur le planning. Depuis vendredi, la contre-allée est ouverte à la circulation locale. Un marquage au sol provisoire marquera les places de parc. La partie entre les deux giratoires sera terminée d'ici avril 2019, à part une couche finale de bitume phono-absorbant qui sera posé en automne 2019.

C'est le canton qui est en charge de végétaliser et d'entretenir les bandes herbeuses le long de la route. Il mettra de la pelouse fleurie qui demande peu d'entretien. En revanche, l'aménagement des pastilles centrales des giratoires est à la charge de la commune. La Municipalité veut terminer les aménagements des giratoires pour la fin du printemps.

G. van Gelder a demandé des offres à quatre entreprises d'aménagements paysagers pour végétaliser le centre des giratoires, ainsi qu'à une entreprise spécialisée en fontaines. Les propositions d'aménagements ont été longuement débattues en séance de Municipalité et le projet d'une fontaine rapidement abandonné.

Pour le giratoire Duvillard, d'un diamètre d'environ 10m², la Municipalité propose des cyprès, de la lavande et un arrosage au goutte-à-goutte pour un coût d'environ 18 à 19'000 CHF. La plantation des arbres est financée par le fonds de replantation alimenté par les taxes d'abattage et le reste par le budget ordinaire.

Pour le giratoire du Torry, d'un diamètre de 5,50m, la Municipalité a été approchée par une personne du village qui veut prêter gratuitement à la commune une œuvre monumentale et contemporaine pour une durée a priori indéterminée. La proposition est toute récente et il faudra régler les modalités du prêt, les assurances, etc.

N. Pulver Piccot évoque la grève des professionnels du parascolaire et rappelle que la Loi vaudoise sur l'accueil de jour (LAJE), votée en 2006, oblige les communes à mettre en place des structures d'accueil. Elle a été révisée au 01.01.2018 et prévoit notamment que les communes sont compétentes pour fixer les conditions relatives au personnel encadrant (formation, nombre, etc.), à la sécurité, à l'hygiène et aux exigences pédagogiques. Pour mettre en place cette compétence, l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire) a été créé comprenant 10 municipaux pour édicter des directives minimales valables pour tout le canton (cadre de référence). Les difficultés rencontrées sont l'étendue géographique du canton et les réalités très différentes selon les régions et les communes. La nouvelle loi prévoit un ratio d'un adulte pour 15 enfants dès la 3P (au lieu de 12), moins de personnel formé à certaines heures de la journée, une diminution du temps de présence de la direction (20% au lieu de 30%) et moins de surface par enfant (moins de 2m²). Motifs de la grève : inquiétude des professionnels de ne plus pouvoir garantir la qualité et la sécurité de l'accueil exigées par la LAJE, le sentiment de non reconnaissance de leur travail et la crainte pour l'emploi. Pour l'instant, l'AJET maintient la situation actuelle pour préserver en priorité le bien de l'enfant et la qualité actuelle et n'imposera pas de restrictions sans besoins spécifiques.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

A. Mir et E. Bolay ont assisté à la séance d'information sur le budget de fonctionnement d'ARSCO. Le budget accepté est de CHF 5'873'500.-. La particularité pour 2019 est le changement du chauffage au Collège de Terre Sainte. Après études entre mazout + pompe à chaleur, bois/pellets, il a été décidé d'implémenter un chauffage à distance avec la récupération des eaux usées de la STEP et un appoint de 20% de mazout.

M.-D. Guex informe que le budget 2019 de l'ASCOT a été accepté et que les 10 ans de la bibliothèque ont été fêtés. Bienvenue a été souhaitée à M. S. Zbaeren qui s'occupe de la ludothèque et forme une bonne équipe avec Mme Heinzelmänn.

M.-N. Favarger Schmidt a assisté à la séance du Conseil intercommunal de l'Ajet le 22.11.2018, qui a traité essentiellement du budget 2019. Des réflexions ont été menées par rapport aux nouvelles normes et directives du canton. Le Conseil intercommunal de l'Ajet soutient pour l'instant le maintien des conditions antérieures offrant un encadrement de grande qualité pour les enfants. Le budget 2019 a été accepté. Il est bien tenu par la nouvelle directrice. Une organisation financière menée avec beaucoup de précision a aussi été mise en place. Le nombre important d'enfants accueillis dans les structures de l'Ajet de Terre Sainte est représentatif de la demande et du besoin en places dans les structures d'accueil.

6 Nomination d'un membre à la Commission culturelle

Fabrice Nassisi est nommé par acclamation.

7. Préavis no. 31 – Approbation d'un nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie sur la commune de Tannay

S. Schmidt présente le préavis. Il informe que c'est la Commission des finances qui a établi le rapport, parce qu'il n'y a pas de commission pour une telle étude. La Commission de naturalisation a été consultée, mais n'a pas établi de rapport.

J.-M. Keller lit le rapport de la Commission des finances. J. Monney lit son rapport minoritaire.

Discussion

On ne devrait pas pouvoir déposer une demande de naturalisation sans habiter la commune. Il faudrait rappeler les avantages et les conséquences d'acquérir la

bourgeoisie de Tannay. La Municipalité accorde la bourgeoisie et le canton accorde la nationalité. Une demande de naturalisation est jugée comme un parcours du combattant. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 31 est accepté à la majorité.

8. Préavis no. 30 relatif au budget pour l'année 2019

D. Rudaz présente le préavis. Le budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 1'621'490.00. Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Discussion

L'impôt foncier n'a pas été augmenté depuis longtemps, ce serait opportun de l'augmenter. La Municipalité prend note.

Le préavis no. 30 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no. 29 relatif à une demande de crédit de 60'000 CHF destiné à financer la 1ère étape de la construction d'une nouvelle UAPE

D. Rudaz présente le préavis.

Discussion

La nouvelle UAPE sera-t-elle plus grande que l'actuelle au vu des nouvelles constructions ?

L'école n'a que 4 classes et il n'y a pas de liste d'attente. Il semble que des personnes n'ont pas pu mettre leur enfant. Il est rappelé qu'il y a des critères à remplir. La surface par enfant peut être réduite jusqu'à 2 m², mais en principe les normes actuelles seront conservées à Tannay. La priorité est donnée aux enfants de Tannay, les enfants qui vont à l'école ailleurs vont à l'UAPE ailleurs. L'école est répertoriée en no. 2 au patrimoine régional. Selon un avis des bâtiments historiques, il n'y a pas de problème du moment que le nouveau bâtiment est en harmonie avec l'école. La Municipalité travaillera main dans la main avec le patrimoine architectural. Des éducatrices ont été approchées à Commugny et à Coppet pour leur demander le plan idéal. Des détails seront demandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Chaque UAPE est totalement différente des autres. La seule décision prise par la Municipalité à ce stade est l'endroit idéal pour construire l'UAPE. Les parkings « dépose minute » et la circulation seront étudiés par G. van Gelder.

Le bulletin secret n'est pas demandé

Le préavis no. 29 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no. 32 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2019

N. Finkelstein présente le préavis. Le préavis de la Commission des finances est favorable. La parole n'est pas demandée.

Le préavis no. 32 est accepté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles et divers

S. Dassio revient sur la lettre de Mme Andreu, en relevant que tout le monde a le droit de construire. Le chemin de la Fin-Dessus est très étroit et le chantier bloquera le chemin et empêchera les habitants de sortir. Les promoteurs ont prié les propriétaires concernés de demander au propriétaire de la parcelle attenante de Commugny l'autorisation de passer sur son terrain. La Commune a-t-elle son mot à dire concernant l'installation d'un chantier ? Concernant la proposition de la Municipalité de compenser les arbres abattus sur la parcelle en construction refusée, elle relève que les maisons ont 40 ans et sont arborisées. N. Finkelstein informe que M. Decré de Commugny ne veut pas voir des

camions utiliser son champ, même avec indemnité et que les propriétaires de la parcelle libre de constructions ne veulent pas non plus. C'est un problème, mais la Municipalité n'a pas de pouvoir.

M. Polydor demande s'il y a un budget pour insonoriser la buvette créée dans l'ancien bâtiment. D. Rudaz informe que le problème vient de la compression d'air entre la cuisine et la véranda et qu'il sera réglé par une ventilation lors de la 2^{ème} étape des travaux.

A. Weil est opposé à la pose d'une sculpture en acier dans le rond-point du Torry, estimant que c'est un danger. Le rond-point n'est pas utile et si on pose quelque chose au milieu, on ne voit plus la route. Un de ses amis s'est tué sur un rocher posé au giratoire de la route des Fayards. Une sculpture peut être posée à l'abri du trafic. Il a de l'expérience avec des artistes et leur relation avec leur œuvre. La Municipalité doit être prudente avec le contrat qu'elle signe avec l'artiste. Le giratoire Duvillard est marqué de points rouges représentant une zone où il est recommandé d'éviter des obstacles en dur, donnée par le bureau d'ingénieurs et le BpA (Bureau de prévention des accidents). Pour le giratoire du Torry, il n'y a pas de recommandations d'éviter une construction en dur d'après le bureau d'ingénieurs et le BPA. Un trottoir ne présente pas de danger. Il n'y a pas de normes de visibilité pour les giratoires, mais une priorité de gauche. Ce giratoire permet d'accéder à la buvette en toute sécurité. S. Dassio estime qu'une telle sculpture ne fait pas la porte d'entrée du village. Elle propose quelque chose en rapport avec le port ou le lac. La sculpture pourrait être posée ailleurs, mais pas au milieu du giratoire. Elle propose un sondage auprès des Conseillers.

Le Président demande que les personnes qui souhaitent voir cette œuvre sur le giratoire du Torry lèvent la main. Le résultat est plutôt négatif. La Municipalité prend note, mais elle peut décider.

J. Monney est expérimentée en art moderne et déteste cette sculpture qui sera visible depuis son jardin. Elle était contre le giratoire et déplore des lumières dignes d'un camp de concentration. Elle est d'avis qu'on pourrait créer un espace pour les artistes au bord du lac.

G. Caillet estime que la lavande est vilaine pendant 8 mois et qu'il y a beaucoup d'entretien. Il propose de planter quelque chose de persistant et de moins cher. Pour P.- A. Semoroz, les cyprès s'enflamment facilement.

J.-P. Kaltenrieder rappelle qu'il n'y a pas de stop sur le chemin des Vallières pour accéder à la route F.-L. Duvillard. G. van Gelder a posé cette question au Voyer et à l'ingénieur des routes, qui estiment que la visibilité est excellente et qu'un stop n'est pas nécessaire. C. Neumann confirme que la visibilité est très bonne mais regrette que les automobilistes ne respectent pas cette priorité de droite.

M. Polydor a reçu un courrier que le théâtre de Coppet va fermer. Le syndic explique que l'équipe qui est en place depuis 25 ans a décidé de déposer les clés pour cause de lassitude et de quelques soucis financiers. L'assemblée des syndics de Terre Sainte a constitué une équipe composée du directeur des Rojalets, de la directrice du théâtre de Rolle, d'un membre de l'ancienne équipe du théâtre, du président de l'ASCOT et des syndics de Terre Sainte, qui va réfléchir à l'avenir du théâtre.

G. Caillet a constaté que l'enseigne du restaurant avait disparu. G. van Gelder informe que les employés communaux l'ont décrochée parce qu'elle était en mauvais état.

PV de la séance du 10.12.2018 du Conseil communal de Tannay

N. Heinzelmann demande qu'un « robidog » et une poubelle soient posés près de la place de jeux de la route des Pralets et près du Château. La Municipalité prend note.

P. Blanchard trouve qu'il y a beaucoup d'excréments de chiens autour de l'école et dans le parc et demande s'il y a une surveillance. La Municipalité a pris note.

Le Président clôt la séance à 23h10 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :
Gilbert Caillet



La Secrétaire :
Isabelle Ramseyer



